

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matière: 337786

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 24.10.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

N° d'article 33778600

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matière: 337786

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 24.10.23

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

chlorure d'ammonium

No. CAS 12125-02-9

No. EINECS 235-186-4

Numéro 01-2119487950-27

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Irrit. 2 H319

ATE orale 1'410 mg/kg

Autres ingrédients

eau

No. CAS 7732-18-5

No. EINECS 231-791-2

Concentration >= 50 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Consultez un médecin si vous avez des plaintes.

En cas de contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

non applicable

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matière: 337786

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 24.10.23

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mettre les personnes en sûreté. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Veiller à la bonne aération des locaux. Éviter contamination de la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Matériau approprié : polyéthylène. matière plastique

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	12	Des liquides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Autres substances dangereuses liquides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Stocker au sec

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****chlorure d'ammonium**

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	3	mg/m ³

Remarque: Auge & OAW

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**chlorure d'ammonium**

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matière: 337786

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 24.10.23

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	43.97	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	128.9	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	9.4	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	55.2	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	55.2	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

chlorure d'ammonium

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.25	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.025	mg/l

Valeur type	PNEC	
Conditions	Occasionel	
Concentration	0.43	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0.9	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.09	mg/kg

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matière: 337786

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 24.10.23

Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	50.7		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	13.1		mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur °C
Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit au contact des acides forts.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

aluminium (Al)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matière: 337786

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 24.10.23

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	6'103.89	mg/kg
	61	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**chlorure d'ammonium**

Espèces	rat	
DL50	1650	mg/kg
Remarque	Nocif en cas d'ingestion.	

chlorure d'ammonium

Espèces	rat	
DL50	1410	mg/kg
Remarque	Nocif en cas d'ingestion.	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**chlorure d'ammonium**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**chlorure d'ammonium**

Espèces	lapin
évaluation	irritant
méthode	Technique de Draize

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**chlorure d'ammonium**

Espèces	lapin
évaluation	irritant

Sensibilisation (Composants)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	---

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Mutagénicité (Composants)**chlorure d'ammonium**

évaluation	Aucun effet mutagène n'a été constaté au cours de différentes expériences in vitro et in vivo.
------------	--

Toxicité reproductrice (Composants)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.
----------	---

Cancérogénicité (Composants)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matière: 337786

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 24.10.23

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**chlorure d'ammonium**

Remarque Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****chlorure d'ammonium**

Espèces	carpe (Cyprinus carpio)	
CL 50	209	mg/l
Durée d'exposition	96	h

chlorure d'ammonium

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	3.98	mg/l
Durée d'exposition	96	h

chlorure d'ammonium

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
NOEC	57	mg/l
Durée d'exposition	96	h

chlorure d'ammonium

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	42.91	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**chlorure d'ammonium**

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	161	mg/l
Durée d'exposition	48	h

chlorure d'ammonium

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0.1	mg/l
Durée d'exposition	216	h

chlorure d'ammonium

Espèces	Daphnia magna	
CE50	136.6	mg/l
Durée d'exposition	48	h

chlorure d'ammonium

Espèces	Ceriodaphnia spec	
CE50	98.5	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Toxicité pour les algues (Composants)**chlorure d'ammonium**

Espèces	Chlorella vulgaris	
CE50	1300	mg/l
Durée d'exposition	5	d

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matière: 337786

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 24.10.23

chlorure d'ammonium

Espèces	Chlorella vulgaris	
CE50	2700	mg/l
Durée d'exposition	18	d
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**chlorure d'ammonium**

Espèces	boue activée	
CE 20	env. 850	mg/l
méthode	OECD 209	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****chlorure d'ammonium**

Remarque	Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.
----------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**chlorure d'ammonium**

log Pow	-4.37
---------	-------

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

Mobilité dans le sol (Composants)**chlorure d'ammonium**

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matière: 337786

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 24.10.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.